

Animateur jeunesse 14 - 17 ans



Offre n° O044250312001115

Publiée le 12/03/2025

Synthèse de l'offre

Employeur : MAIRIE DU PELLERIN

Lieu de travail : Rue du Docteur Gilbert Sourdille, Le Pellerin (Loire-Atlantique)

Poste à pourvoir le : Dès que possible

Type d'emploi : Emploi permanent - vacance d'emploi

Motif de vacance du poste

Poste vacant suite à une disponibilité

Détails de l'offre

Famille de métiers : Education, animation et jeunesse > Techniques d'animation

Grade(s) recherché(s) : Adjoint d'animation

Adjoint d'animation principal de 2ème classe

Adjoint d'animation principal de 1ère classe

Métier(s) : [Animateur ou animatrice enfance-jeunesse](#)

Ouvert aux contractuels : Oui, à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ([Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste pour les besoins des services ou de par la nature des fonctions lorsqu'aucune candidature d'un fonctionnaire n'a abouti. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Il est possible de recruter sur ce poste une personne qui n'est pas lauréate d'un concours de la fonction publique, car un des grades indiqué est un grade d'entrée de catégorie C qui permet un recrutement direct sans concours.

Temps de travail : Temps non complet, 21h00 hebdomadaire

Descriptif de l'emploi :

Aux Portes du Pays de Retz et à mi-chemin entre Nantes et les plages de la Côte de Jade, Le Pellerin compte parmi les 24 communes de Nantes métropole. Ville nature, longeant la Loire sur près de 18 km, mais aussi ville active, Le Pellerin s'engage au quotidien pour dynamiser son territoire de 5 500 habitants, à travers ses actions et son développement.

Sous l'autorité du responsable des Accueils Collectifs de Mineur (ACM), vous êtes chargé.e de gérer l'espace jeunes, d'accueillir et encadrer les adolescents (14-17 ans). Autonome et pédagogue vous avez une connaissance du public, de ses besoins et de ses centres d'intérêt.

Vous êtes également en charge de l'animation du Conseil Municipal des Enfants en binôme avec une animatrice.

Vous avez également pour mission d'assurer le temps méridien 2 jours par semaine sur une école élémentaire de la commune.

Missions / conditions d'exercice :

- Co-animer et dynamiser le conseil municipal des enfants en lien avec la coordinatrice périscolaire,
- Animer le temps méridien 2 jours par semaine avec les 6-10 ans,
- Assurer l'ouverture /la fermeture de la structure 14 -17 ans les mercredis, vendredis ou samedis et les vacances scolaires,
- Participer à l'élaboration et à l'évaluation (bilan) du projet pédagogique du service jeunesse,
- Mettre en œuvre les actions qui en découlent,
- Accompagner les projets initiés par les jeunes et en impulser de nouveaux,
- Élaborer et animer un programme d'animations, évaluer et rédiger les bilans des actions mises en œuvre,
- Favoriser l'ouverture sociale, culturelle et sportive des jeunes,
- Développer des actions spécifiques avec les jeunes,
- Contribuer à la conception, la réalisation, l'encadrement des séjours et à la rédaction des bilans,
- Accueillir et communiquer avec les jeunes et les familles,
- Transmettre les informations au coordinateur,
- Aller à la rencontre du public sur le territoire,
- Est chargé du pointage des présences de la structure 14 -17 ans,
- Développer et animer le partenariat avec les autres acteurs jeunesse du territoire (associations, collège, lycée, accueil de loisirs enfance, autres services jeunesse des communes du territoire...),
- Participer activement à certains évènements organisés par la ville (Fête de la Musique,...),
- Régisseur suppléant .

Profils recherchés :

Compétences :

- * Connaître la spécificité du public adolescent,
- * Connaître l'environnement institutionnel de l'animation,
- * Savoir mener un projet d'animation dans toutes ses dimensions,
- * Savoir conduire une animation avec des jeunes,
- * Aptitudes à la communication .

Qualités :

- * Sens du service public, disponibilité
- * Sens du travail en équipe
- * Autonomie et organisation, capacités d'initiative
- * Capacités d'écoute, d'analyse, d'adaptation, de réflexion, de pédagogie et de gestion des conflits
- * Organisation et méthodologie
- * Discrétion professionnelle et devoir de réserve

Temps de travail annualisé (21/35ème soit 60%) :

- Pendant la période scolaire :
 - o Le mardi 11h40-13h30
 - o Le mercredi 09h00-12h00 puis 13h45-18h15
 - o Le vendredi 11h40-13h30 + 14h00-22h00 (1 semaine sur deux, soit environ 15 jours/an)
 - o Le samedi 13h45-18h15 (1 semaine sur deux, soit environ 15 jours/an)

- Pendant les vacances scolaires
 - o Le lundi de 10h00 à 12h00 puis de 13h45-18h15
 - o Le mardi de 13h45-22h00
 - o Le mercredi de 13h45-18h15
 - o Le jeudi de 13h45-18h15
 - o Le vendredi de 13h45-18h15

Congés annuels

3 semaines l'été (dernière de juillet + 2 premières d'août)
1 semaine à Noël

Contraintes liées au poste

Présence sur l'ensemble des petites vacances scolaires
Travail 1 vendredi soir sur 2 + 1 samedi après-midi sur 2
Départ en séjour 1 fois/an l'été pendant 5 jours

Profil recherché

- BAFA / BAFD / BPJEPS,
- Permis B exigé,
- PSC1,
- Connaissance du public adolescent,
- Législation et réglementation des ACM (DDCS),
- Capacité d'adaptation.

Contact et modalités de candidature

Contact : 0240045600

Informations complémentaires :

Renseignements par mail à enfancejeunesse@villelepellerin.fr ou par téléphone auprès de Monsieur Aurélien Béal, responsable du service enfance jeunesse éducation au 02 40 97 36 31

Recrutement semaine 17 ou 18

Merci de joindre votre CV + lettre de motivation, dernier arrêté de situation ou attestation d'inscription sur liste d'aptitude par courrier à Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Rue du Docteur

Sourdille - 44 640 LE PELLERIN

ou par mail à ressourceshumaines@ville-lepellerin.fr

Téléphone collectivité : 02 40 04 56 00

Page de candidature en ligne : <http://www.emploi-territorial.fr/candidature/o044250312001115-animateur-jeunesse-14-17-ans>

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder

à cet emploi par voie contractuelle.